

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 12 Avril 2022

DÉPARTEMENT DE LANDES
ARRONDISSEMENT DE DAX
COMMUNE DE
SAINT GEOURS DE MAREMNE

Nombre de conseillers élus :
23

Conseillers en exercice :
23

L'an deux-mil vingt-deux, le douze avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur DIRIBERRY Mathieu, Maire.

Présents	BERTHOME M, CAPLANNE S, DELPUECH K, DIRIBERRY M, DUCAMP S, DULUCQ D, FORGUES JP, GARAT D, GAYSSOT C, GRANJEAN A, GROCCQ E, ILLI D, LABEYRIE B, LAMACHE A, LASSERRE E, LESTAGE M, LUC E, MENSAN P, PESQUE C, SARRAUTE F.
Absente	NIANT S.
Absents représentés	Mme BERNARDI J. a donné procuration à Mme PESQUE C. M. ATHANASE P. a donné procuration à M. DIRIBERRY M.
Secrétaire de séance	Mme Christelle PESQUÉ

Date de convocation : 05/04/2022

Date de séance : 12/04/2022

Horaire de séance : 18h30

Ordre du jour :

Adoption du PV de la séance 2022-B

Relevé des décisions de M. le Maire

Délibérations :

- **N° 2022C-13DE** : Compte de gestion Budget Principal de la COMMUNE
- **N° 2022C-14DE** : Compte de gestion Budget Annexe MENJOUNIN
- **N° 2022C-15DE** : Compte de gestion Budget Annexe COUSINS 1
- **N° 2022C-16DE** : Compte de gestion Budget Annexe COUSINS 2
- **N° 2022C-17DE** : Compte de gestion Budget Annexe FORET

- N° 2022C-18DE : Compte Administratif Budget Principal de la COMMUNE
- N° 2022C-19DE : Compte Administratif Budget Annexe MENJOUNIN
- N° 2022C-20DE : Compte Administratif Budget Annexe COUSINS 1
- N° 2022C-21DE : Compte Administratif Budget Annexe COUSINS 2
- N° 2022C-22DE : Compte Administratif Budget Annexe FORET
- N° 2022C-23DE : Affectation des résultats Budget Principal de la COMMUNE
- N° 2022C-24DE : Affectation des résultats Budget Annexe MENJOUNIN
- N° 2022C-25DE : Affectation des résultats Budget Annexe COUSINS 1
- N° 2022C-26DE : Affectation des résultats Budget Annexe COUSINS 2
- N° 2022C-27DE : Affectation des résultats Budget Annexe FORET
- N° 2022C-28DE : Budget Primitif 2021 Budget Principal de la COMMUNE
- N° 2022C-29DE : Budget Primitif 2021 Budget Annexe MENJOUNIN
- N° 2022C-30DE : Budget Primitif 2021 Budget Annexe COUSINS 1
- N° 2022C-31DE : Budget Primitif 2021 Budget Annexe COUSINS 2
- N° 2022C-32DE : Budget Primitif 2021 Budget Annexe FORET
- N° 2022C-33DE : Taux d'imposition taxes directes locales 2022
- N° 2022C-34DE : AP-CP Réhabilitation du centre-bourg

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30.

L'ensemble des délibérations ont été soumises à un vote à main levée.

Approbation du procès-verbal de la séance 2022-B du 10 février 2022

Le Conseil Municipal, par 20 voix POUR, 1 CONTRE, 1ABSTENTION APPROUVE le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021.

Contre : Cyril GAYSSOT / Abstention : Michel LESTAGE

N° 2022C-13DE : Examen et Vote du Compte de Gestion 2021 - Budget Principal Commune

RAPPORT

Rapporteur : Karine DELPUECH

Karine DELPUECH expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Soustons, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

La délibération, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

ABSTENTIONS : GAYSSOT Cyril, LESTAGE Michel

N° 2022C-14DE : Examen et Vote du Compte de Gestion 2021 - Budget Annexe Lotissement MENJOUNIN

RAPPORT

Rapporteur : Karine DELPUECH

Karine DELPUECH expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Soustons, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

N° 2022C-15DE : Examen et Vote du Compte de Gestion 2021 - Budget Annexe Lotissement COUSINS 1

RAPPORT

Rapporteur : Karine DELPUECH

Karine DELPUECH expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Soustons, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

N° 2022C-16DE : Examen et Vote du Compte de Gestion 2021 - Budget Annexe Lotissement COUSINS 2

RAPPORT

Rapporteur : Karine DELPUECH

Karine DELPUECH expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Soustons, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

N° 2022C-17DE : Examen et Vote du Compte de Gestion 2021 - Budget Annexe Lotissement FORÊT

RAPPORT

Rapporteur : Karine DELPUECH

Karine DELPUECH expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Soustons, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

N° 2022C-18DE : Vote du Compte Administratif 2021 - Budget Principal Commune

RAPPORT

Rapporteur : Karine DELPUECH

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal et Karine DELPUECH présente à l'Assemblée le Compte Administratif 2021 du Budget Principal de la Commune.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE le compte administratif 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses

Prévu :	3 015 067.14 €
Réalisé :	2 007 119.64 €
Reste à réaliser :	543 591.53 €

Recettes :

Prévu :	3 015 067.14 €
Réalisé :	2 159 303.48 €
Reste à réaliser :	939 000.00 €

Fonctionnement :

Dépenses

Prévu :	3 672 790.82 €
Réalisé :	1 695 040.54 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes :

Prévus :	3 672 790.82 €
Réalisé :	4 057 780.02 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	152 183.84 €
Fonctionnement	2 362 739.48 €
Résultat Global :	2 514 923.32 €

La délibération, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

ABSTENTIONS : GAYSSOT Cyril, LESTAGE Michel, ILLI Dominique

N° 2022C-19DE : Vote du Compte Administratif 2021 - Budget Annexe lotissement MENJOUNIN

RAPPORT

Rapporteur : Karine DELPUECH

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal et Karine DELPUECH présente à l'Assemblée le Compte Administratif 2021 du Budget annexe du lotissement MENJOUNIN.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE le compte administratif 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses

Prévu :	155 255.00 €
Réalisé :	121 958.01 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes :

Prévu :	576 464.18 €
Réalisé :	121 958.01 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :

Dépenses

Prévu :	587 284.18 €
Réalisé :	129 869.17 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes :

Prévus :	587 284.18 €
Réalisé :	618 281.43 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	0.00 €
Fonctionnement	488 412.26 €
Résultat Global :	488 412.26 €

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

N° 2022C-20DE : Vote du Compte Administratif 2021 - Budget Annexe lotissement COUSINS 1

RAPPORT

Rapporteur : Karine DELPUECH

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal et Karine DELPUECH présente à l'Assemblée le Compte Administratif 2021 du Budget annexe du lotissement COUSINS 1.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE le compte administratif 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses

Prévu :	213 778.77 €
Réalisé :	184 744.69 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes :

Prévu :	681 010.93 €
Réalisé :	140 034.22 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :

Dépenses

Prévu :	788 318.93 €
Réalisé :	179 823.48 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes :	
Prévus :	788 318.93 €
Réalisé :	823 482.00 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement (déficit) :	- 44 710.47 €
Fonctionnement	643 658.52 €
Résultat Global :	598 948.05 €

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

N° 2022C-21DE : Vote du Compte Administratif 2021 - Budget Annexe lotissement COUSINS 2

RAPPORT

Rapporteur : Karine DELPUECH

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal et Karine DELPUECH présente à l'Assemblée le Compte Administratif 2021 du Budget annexe du lotissement COUSINS 2.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE le compte administratif 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses

Prévu :	1 929 948.00 €
Réalisé :	355 528.50 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes :

Prévu :	1 929 948.00 €
Réalisé :	163 924.00 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :

Dépenses

Prévu :	1 766 034.20 €
Réalisé :	191 604.70 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes :

Prévus :	1 766 034.20 €
Réalisé :	191 604.60 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement (déficit) :	- 191 604.50 €
Fonctionnement :	0.10 €
Résultat Global (déficit) :	- 191 604.40 €

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

N° 2022C-22DE : Vote du Compte Administratif 2021 - Budget Annexe FORET

RAPPORT

Rapporteur : Karine DELPUECH

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal et Karine DELPUECH présente à l'Assemblée le Compte Administratif 2021 du Budget annexe de la FORÊT.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE le compte administratif 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses

Prévu :	0.00 €
Réalisé :	0.00 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes :

Prévu :	0.00 €
Réalisé :	0.00 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement :

Dépenses

Prévu :	280 579.71 €
Réalisé :	1 205.59 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes :

Prévus :	280 579.71 €
Réalisé :	200 149.84 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	0.00 €
Fonctionnement	198 944.25 €
Résultat Global :	198 944.25 €

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

N° 2022C-23DE : Affectation des Résultats 2021 - Budget Principal Commune

Rapporteur : Karine DELPUECH

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT

- un excédent de fonctionnement de : 681 158.66 €
- un excédent reporté de : 1 681 580.82 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 2 362 739.48 €

INVESTISSEMENT

- un excédent d'investissement de : 152 183.84 €
- un excédent des restes à réaliser de : 395 408.47 €

Soit un excédent de financement de : 547 592.31 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 EXCEDENT	:	2 362 739.48 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	:	0.00 €
Résultat reporté en Fonctionnement (002)	:	2 362 739.48 €

Résultat d'investissement reporté (001) EXCEDENT	:	152 183.84 €
--	---	--------------

La délibération, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

ABSTENTIONS : GAYSSOT Cyril, LESTAGE Michel, ILLI Dominique

N° 2022C-24DE : Affectation des Résultats 2021 - Budget Annexe MENJOUNIN

Rapporteur : Karine DELPUECH

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT

- un excédent de fonctionnement de : 107 804.07 €
- un excédent reporté de : 380 608.19 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 488 412.26 €

INVESTISSEMENT

- un déficit d'investissement de : 0.00 €

- un déficit des restes à réaliser de : 0.00 €

Soit un besoin de financement de : 0.00 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 EXCEDENT :	488 412.26 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0.00 €
Résultat reporté en Fonctionnement (002) :	488 412.26 €

Résultat d'investissement reporté (001) EXCEDENT : 0.00 €

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

N° 2022C-25DE : Affectation des Résultats 2021 - Budget Annexe COUSINS 1

Rapporteur : Karine DELPUECH

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT

- un excédent de fonctionnement de : 132 079.14 €
- un excédent reporté de : 511 579.38 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 643 658.52 €

INVESTISSEMENT

- un déficit d'investissement de : - 44 710.47 €
- des restes à réaliser de : 0.00 €

Soit un besoin de financement de : - 44 710.47 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 EXCEDENT :	643 658.52 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0.00 €
Résultat reporté en Fonctionnement (002) :	643 658.52 €

Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT : - 44 710.47 €

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

N° 2022C-26DE : Affectation des Résultats 2021 - Budget Annexe COUSINS 2

Rapporteur : Karine DELPUECH

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT

- un déficit de fonctionnement de : -0.10 €

- un excédent reporté de : 0.20 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 0.10 €

INVESTISSEMENT

- un déficit d'investissement de : 191 604.50 €

- un déficit des restes à réaliser de : 0.00 €

Soit un besoin de financement de : 191 604.50 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 EXCEDENT : 0.10 €

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0.00 €

Résultat reporté en Fonctionnement (002) : 0.10 €

Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT : 191 604.50 €

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

N° 2022C-27DE : Affectation des Résultats 2021 - Budget Annexe FORET

Rapporteur : Karine DELPUECH

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

FONCTIONNEMENT

- un déficit de fonctionnement de : 1 205.46 €

- un excédent reporté de : 200 149.71 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 198 944.25 €

INVESTISSEMENT

- un excédent d'investissement de : 0.00 €

- un déficit des restes à réaliser de : 0.00 €

Soit un besoin de financement de : 0.00 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 EXCEDENT	:	198 944.25 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	:	0.00 €
Résultat reporté en Fonctionnement (002)	:	198 944.25 €

Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT	:	0.00 €
---	---	--------

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

N° 2022C-28DE : Vote du Budget Primitif 2022 - Budget Principal Commune

RAPPORT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mathieu DIRIBERRY présente à l'Assemblée le projet de Budget Primitif 2022 du Budget Principal de la Commune.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 comme suit :

Investissement :

Dépenses : 2 750 412.47 €

Recettes : 2 355 004.00 €

Fonctionnement :

Dépenses : 4 427 356.48 €

Recettes : 4 427 356.48 €

Pour rappel, total Budget 2022 :

Investissement :

Dépenses : 3 294 004.00 € (dont 543 591.53 € en RAR)

Recettes : 3 294 004.00 € (dont 939 000.00 € en RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 4 427 356.48 € (dont 0.00 € en RAR)

Recettes : 4 427 356.48 € (dont 0.00 € en RAR)

La délibération, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

ABSTENTIONS : LESTAGE Michel, ILLI Dominique

CONTRE : GAYSSOT Cyril

N° 2022C-29DE : Vote du Budget Primitif 2022 - Budget Annexe MENJOUNIN

RAPPORT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mathieu DIRIBERRY présente à l'Assemblée le projet de Budget Primitif 2022 du Budget Annexe du lotissement MENJOUNIN.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 comme suit :

Investissement :

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 468 412.26 €

Fonctionnement :

Dépenses : 488 422.26 €

Recettes : 488 422.26 €

Pour rappel, total Budget 2022 :

Investissement :

Dépenses : 0.00 € (dont 0.00 € en RAR)

Recettes : 468 412.26 € (dont 0.00 € en RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 488 422.26 € (dont 0.00 € en RAR)

Recettes : 488 422.26 € (dont 0.00 € en RAR)

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

N° 2022C-30DE : Vote du Budget Primitif 2022 - Budget Annexe COUSINS 1

RAPPORT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Mathieu DIRIBERRY présente à l'Assemblée le projet de Budget Primitif 2022 du Budget Annexe du lotissement COUSINS 1.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 comme suit :

Investissement :

Dépenses : 44 710.47 €

Recettes : 649 885.93 €

Fonctionnement :

Dépenses : 749 895.93 €

Recettes : 749 895.93 €

Pour rappel, total Budget 2022 :

Investissement :

Dépenses : 44 710.47 € (dont 0.00 € en RAR)

Recettes : 649 885.93 € (dont 0.00 € en RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 749 895.93 € (dont 0.00 € en RAR)

Recettes : 749 895.93 € (dont 0.00 € en RAR)

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

N° 2022C-31DE : Vote du Budget Primitif 2022 - Budget Annexe COUSINS 2**RAPPORT****Rapporteur : Monsieur le Maire**

Mathieu DIRIBERRY présente à l'Assemblée le projet de Budget Primitif 2022 du Budget Annexe du lotissement COUSINS 2.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 comme suit :

Investissement :

Dépenses : 2 278 209.00 €

Recettes : 2 278 209.00 €

Fonctionnement :

Dépenses : 2 086 614.60 €

Recettes : 2 086 614.60 €

Pour rappel, total Budget 2022 :**Investissement :**

Dépenses : 2 278 209.00 € (dont 0.00 € en RAR)

Recettes : 2 278 209.00 € (dont 0.00 € en RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 2 086 614.60 € (dont 0.00 € en RAR)

Recettes : 2 086 614.60 € (dont 0.00 € en RAR)

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

N° 2022C-32DE : Vote du Budget Primitif 2022 - Budget Annexe FORET**RAPPORT****Rapporteur : Monsieur le Maire**

Mathieu DIRIBERRY présente à l'Assemblée le projet de Budget Primitif 2022 du Budget Annexe FORET.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 comme suit :

Investissement :

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 0.00 €

Fonctionnement :

Dépenses : 203 974.25 €

Recettes : 203 974.25 €

Pour rappel, total Budget 2022 :

Investissement :

Dépenses : 0.00 € (dont 0.00 € en RAR)

Recettes : 0.00 € (dont 0.00 € en RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 203 974.25 € (dont 0.00 € en RAR)

Recettes : 203 974.25 € (dont 0.00 € en RAR)

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

N° 2022C-33DE : Taux d'imposition taxes directes locales 2022

RAPPORT

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire expose à l'assemblée les évolutions concernant la fiscalité directe pour les communes pour l'année 2022. Il rappelle que depuis 2021, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée.

Ce mécanisme de compensation a été créé par le transfert de la recette fiscale de taxe foncière sur le bâti perçue par le département. La commune s'est donc vue transférer le taux départemental 2020 de TFB (16.97%) qui est venu s'ajouter au taux communal existant (13.41%) soit pour mémoire un taux pour 2021 à 30.38%.

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales 2022 comme suit :

- **Taxe Foncier Bâti : 30.38 %**
- **Taxe Foncier Non Bâti : 52.47 %**

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

N° 2022C-34DE : AP-CP Opération réhabilitation du centre-bourg

RAPPORT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le Code des juridictions financières et notamment l'article L. 263-8 du portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Considérant qu'un des principes des finances publiques reposant sur l'annualité budgétaire, pour engager des dépenses d'investissement seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter le solde d'une année sur l'autre ;

Considérant que la procédure des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP/CP) pour les crédits de la section d'investissement est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire ;

Considérant que cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme ;

Considérant, d'une part, que les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Considérant qu'elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et peuvent être révisées chaque année ;

Considérant, d'autre part, que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'année N ne tient compte que des CP de l'année ;

Considérant que chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme ;

Considérant qu'elles sont votées par le Conseil communautaire, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives comme suit :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer.
- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

M. le Maire expose à l'assemblée la nécessité de délibérer pour la mise en place de cette procédure pour la réhabilitation du centre-bourg :

A ce jour, le coût estimatif de cette opération est de 3 662 000.00 €

Projet	Opération	AP / Total opération TTC
Réhabilitation du centre-bourg	2002 Réfection centre-bourg	3 662 000.00 €

	Autorisation de programme (AP)	Crédits de paiement (CP)		
		2022	2023	2024
Dépenses prévisionnelles	3 662 000,00 €	816 000,00 €	2 058 700,00 €	787 300,00 €
	TOTAL	2022	2023	2024
FCTVA	830 000,00 €	250 000,00 €	350 000,00 €	230 000,00 €
Subventions attendues	1 765 527,20 €	451 080,40 €	522 904,80 €	791 542,00 €
Emprunt	500 000,00 €		500 000,00 €	
Fonds propres	566 472,80 €	188 824,27 €	188 824,27 €	188 824,27 €
Recettes prévisionnelles	3 662 000,00 €	889 904,67 €	1 561 729,07 €	1 210 366,27 €

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à engager les dépenses des opérations ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes

PRECISE que les crédits de paiement sont inscrits au budget 2022 sur l'opération concernée

La délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.